Nations Unies S/PV.9021 (Resumption 1)

# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

*Provisoire*

**9021**e séance
Lundi 25 avril 2022, à 15 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Roscoe | (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) |
| *Membres* : | Albanie | M. Macaj |
| | Brésil | Mme Espeschit Maia |
| | Chine | M. Liu Zhao |
| | Émirats arabes unis | Mme AlMatrooshi |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Meyer |
| | Fédération de Russie | M. Khloponin |
| | France | Mme Aubert |
| | Gabon | Mme Koumby Missambo |
| | Ghana | Mme Hackman |
| | Inde | M. Sharma |
| | Irlande | M. Cahalane |
| | Kenya | Mme Nthoki |
| | Mexique | MmeBuenrostro Massieu |
| | Norvège | Mme Halle |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)



Document adapté

Merci de recycler

*La séance est reprise à 15 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je rappelle à tous les orateurs et toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Sabbagh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement de la République arabe syrienne est profondément préoccupé par les évènements et les faits nouveaux extrêmement dangereux survenus dans le territoire palestinien, en particulier dans la ville arabe de Jérusalem. Nous condamnons également avec la plus grande fermeté les agissements des forces d'occupation israéliennes racistes et des colons israéliens extrémistes, tels que les attaques criminelles et barbares commises contre les défenseurs et les fidèles de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, qui ont coûté la vie à plusieurs martyrs parmi les civils innocents, fait des dizaines de blessés et entraîné des centaines d'arrestations. Les pratiques des autorités d'occupation israéliennes et des groupes de colons sont illégales et immorales. Elles montrent le vrai visage de l'entité israélienne usurpatrice et constituent une grave menace pour les droits du peuple palestinien et le statut historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa, que la Puissance occupante doit respecter. L'immobilisme injustifiable de la communauté internationale face à ces agressions, ainsi que l'appui illimité des États-Unis aux pratiques d'occupation, d'agression, de peuplement, de judaïsation, de meurtre et de destruction et de confiscation des territoires palestiniens, ne modifieront pas les faits historiques ni ne pousseront le peuple palestinien à renoncer à ses droits.

La Syrie affirme que la question palestinienne restera sa grande priorité. Nous réaffirmons notre détermination à appuyer les droits inaliénables de notre peuple frère de Palestine et à le soutenir dans sa lutte légitime pour défendre sa terre et ses lieux saints et recouvrer ses terres occupées ainsi que tous ses droits légitimes, en particulier le droit de créer un État indépendant sur sa terre, avec Jérusalem pour capitale, et le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leur patrie, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, au premier rang desquelles la résolution 194 (1948), ainsi que de voir la Palestine se voir accorder le statut de Membre à part entière de l'ONU.

Les attaques israéliennes systématiques et continues contre la souveraineté de la Syrie constituent une menace sérieuse et grave pour la sécurité et la stabilité de la Syrie et de la région et appellent une condamnation immédiate et une intervention urgente du Secrétariat et du Conseil de sécurité afin de protéger l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974. Le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne a récemment envoyé une lettre au Secrétaire général, l'informant d'une série d'attaques israéliennes répétées contre les territoires syriens, dont la plus récente a eu lieu le 14 avril dernier aux alentours de la ville de Damas. Il l'a mis en garde contre le fait que ces attaques constituent une menace pour la sécurité et la stabilité de la Syrie et de la région et a souligné le droit de la Syrie de riposter par les moyens appropriés en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le silence sur les attaques répétées d'Israël, Puissance occupante, contre notre peuple dans le Golan syrien occupé a encouragé les autorités d'occupation à poursuivre leurs violations du droit international et de la Charte sous la protection des administrations successives des États-Unis, qui les ont aidées à étendre leur occupation des territoires syriens et à intensifier leurs agressions contre ces territoires. De tels actes mettent en péril la paix et la sécurité au Moyen-Orient et sapent la crédibilité de l'ONU et l'efficacité de ses organes compétents. Dans ce contexte, mon pays appelle une fois encore la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient à s'acquitter de leurs fonctions conformément à leurs mandats à cet égard et à la position juridique de l'ONU sur l'occupation israélienne du Golan syrien occupé et les agressions et pratiques illégales d'Israël. Cela permettrait de soulever cette grave question au Conseil de sécurité et de contraindre la partie israélienne à respecter les résolutions pertinentes du Conseil, à se conformer aux dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974 et à cesser de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les autorités d'occupation israéliennes poursuivent leurs actes de provocation et continuent de porter atteinte aux droits fondamentaux de la population du Golan syrien occupé, en violation flagrante de diverses résolutions de la légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981). Ce faisant, elles font fi de leurs obligations

juridiques internationales en tant que Puissance occupante, ainsi que des règles du droit international et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

La République arabe syrienne appelle le Conseil de sécurité à s'acquitter de toute urgence de ses responsabilités pour mettre fin à l'occupation israélienne et à ses pratiques agressives et tenir les autorités d'occupation israéliennes pour responsables de leurs crimes afin qu'ils ne restent pas impunis. Nous réaffirmons notre ferme attachement à notre droit de recouvrer l'intégralité du Golan syrien occupé depuis juin 1967, par tous les moyens disponibles garantis par le droit international, en tant que droit éternel imprescriptible. La Syrie souligne que toutes les décisions et mesures prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier les caractéristiques naturelles et démographiques du Golan ou pour lui imposer ses lois, ses autorités et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique au regard du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 497 (1981).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

**M. Gonzato** (*parle en anglais*) : Avant de prononcer ma déclaration, je tiens à exprimer la profonde inquiétude de l'Union européenne face aux tensions persistantes en Israël et en Palestine. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de tout acte de violence et à éviter toute forme de provocation.

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle, Jérusalem servant de future capitale aux deux États. L'Union européenne se félicite des contacts de haut niveau entre les parties et encourage la poursuite des échanges en vue de renouveler la confiance, de rétablir l'horizon politique et d'ouvrir une voie vers la relance du processus de paix dans les meilleurs délais. Elle salue par ailleurs les mesures prises récemment pour améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens et demande la mise en œuvre immédiate des engagements qui ont été pris, avant la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, prévue à Bruxelles le 10 mai.

L'Union européenne condamne fermement les attaques terroristes perpétrées en Israël ces dernières semaines, qui ont fait 14 morts. Nous restons pleinement déterminés à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. L'Union européenne condamne fermement tous les actes de violence, y compris à Jérusalem-Est, et notamment la recrudescence des actes de violence commis par des colons, et demande que leurs auteurs soient amenés à en répondre. Nous sommes également préoccupés par le nombre croissant de victimes, notamment parmi les femmes et les enfants, et affirmons que l'emploi de la force doit être proportionné et conforme au droit international et qu'il ne doit y être recouru qu'en dernier ressort, si c'est absolument indispensable pour protéger des vies humaines.

Alors que la fin du mois sacré du ramadan approche, l'Union européenne appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute violence. Nous rappelons l'importance particulière des Lieux saints et appelons au maintien du statu quo mis en place en 1967 pour le mont du Temple/Haram el-Charif, conformément aux accords antérieurs et dans le respect du rôle particulier que joue la Jordanie. L'Union européenne suivra de près l'évolution de la situation et ses implications sur le terrain, et reste prête à faire davantage pour protéger la viabilité de la solution des deux États. Nous exhortons les deux parties à faire montre de leur attachement déclaré à la solution des deux États au moyen de mesures concrètes et à éviter les actions unilatérales, qui la mettent en péril. L'opposition de l'Union européenne à la politique d'implantation d'Israël et aux mesures prises dans ce contexte, y compris à Jérusalem-Est, et en particulier dans les zones sensibles, telles que Har Homa, Giv'at Hamatos et la zone E1, est bien connue.

L'Union européenne réaffirme que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et appelle à la cessation de toutes les activités d'implantation. Des mesures comme la construction d'une barrière de séparation au-delà de la frontière de 1967, les démolitions et les confiscations, y compris de projets financés par l'Union européenne, les expulsions, les transferts forcés, notamment de

Bédouins, les avant-postes illégaux, la violence des colons et les restrictions à la circulation et à l'accès menacent gravement la solution des deux États et ne feront qu'aggraver un climat déjà tendu. L'Union européenne est préoccupée par la multiplication des démolitions et des expulsions, notamment à Jérusalem-Est. Il importera de ne pas donner suite aux démolitions, expulsions et expansions de colonies qui sont prévues.

L'Union européenne réaffirme qu'il est vital de consolider le cessez-le-feu à Gaza et rappelle sa position sans équivoque selon laquelle les tirs de roquettes, le lancement d'engins incendiaires et les autres attaques perpétrées par le Hamas et d'autres groupes terroristes sont inacceptables. Elle se félicite de l'assouplissement de certaines restrictions visant Gaza mais, les mesures prises jusqu'à présent s'étant révélées insuffisantes pour permettre une stabilisation et un relèvement rapides, elle appelle à une levée plus générale des restrictions, en soulignant la nécessité d'un accès humanitaire sans entrave à Gaza. L'Union européenne invite toutes les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour modifier radicalement la situation politique, économique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, et notamment à mettre fin aux bouclages et à ouvrir totalement les points de passage, tout en remédiant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne se félicite de la tenue, le 26 mars, de la seconde phase des élections palestiniennes locales, qui constitue une étape vers des élections nationales, et appelle de nouveau l'Autorité palestinienne à organiser sans plus tarder les élections qui ont été reportées. Des institutions palestiniennes démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits humains, sont essentielles pour le peuple palestinien et, en définitive, pour la solution des deux États.

L'Union européenne exhorte toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation, à adhérer aux accords précédemment conclus, à renoncer à la violence et au terrorisme, à reconnaître le droit d'Israël d'exister et à s'engager à respecter les principes démocratiques, notamment l'état de droit. La société civile palestinienne doit être autorisée à s'acquitter de son importante mission sans entrave, harcèlement ni intimidation de la part de quelque partie que ce soit, et la liberté d'expression doit être défendue. Une enquête complète et indépendante sur la mort de Nizar Banat doit être menée et les responsables devront rendre des comptes. L'Union européenne est fière de son appui constant à la société civile, qui contribue aux efforts de paix et au renforcement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Nous exhortons les parties à s'abstenir d'utiliser les lois antiterroristes pour saper le travail précieux de la société civile et de ses membres ainsi que leurs efforts pour faire appliquer le principe de responsabilité.

Jusqu'à ce qu'une solution juste, équitable, concertée, réaliste et conforme au droit international soit trouvée à la question des réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste vital pour fournir la protection et les services essentiels nécessaires aux réfugiés palestiniens et pour appuyer la paix et la stabilité dans la région. L'Union européenne continuera d'appuyer l'UNRWA dans toutes ses zones d'opération, y compris à Jérusalem-Est. Nous appelons tous les partenaires à augmenter leurs contributions à l'UNRWA.

Onze ans après le début du conflit en Syrie, la situation reste extrêmement préoccupante. Le peuple syrien continue d'être victime de niveaux de violence et de difficultés considérables. Après plus d'une décennie de conflit, il est essentiel de veiller à ce que la communauté internationale continue de chercher une solution politique durable et globale et que le peuple syrien ne soit pas oublié, malgré les autres crises internationales en cours. L'Union européenne demeure pleinement attachée à cet objectif. Nous rappelons qu'une solution durable au conflit passe par une transition politique véritable et inclusive, conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et négociée par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU, avec la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes. L'Union européenne appuie sans réserve les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour avancer sur tous les aspects de la résolution 2254 (2015), notamment la question des détenus et des personnes portées disparues aux mains du régime, ainsi que la mise en place d'un environnement sûr et neutre pour la tenue d'élections libres et régulières sous la supervision de l'ONU. L'Union européenne a répondu positivement à l'initiative de l'Envoyé spécial d'adopter une approche marquée par l'adoption de mesures réciproques pour contribuer à faire avancer le processus politique. Nous demandons instamment à tous les participants, en particulier au régime syrien, de s'engager de bonne foi dans le processus politique, notamment dans le cadre de la Commission constitutionnelle, dans le but de réaliser des progrès significatifs en matière de réforme constitutionnelle.

Selon certaines estimations, pour la seule année 2021, jusqu'à 1 500 civils ont été tués en Syrie en conséquence directe du conflit. La poursuite des hostilités dans l'ensemble de la Syrie, provoquées par divers acteurs, rend la vie impossible pour la population civile. Le cessez-le-feu conclu en mars 2020 dans le nord-ouest du pays est fragile et doit être pleinement respecté. L'Union européenne se fait une fois de plus l'écho des appels lancés par le Conseil de sécurité en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Les civils doivent être protégés en toutes circonstances et les attaques contre les biens de caractère civil, notamment les hôpitaux, doivent cesser. Le régime syrien doit coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), notamment dans le cadre de ses enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques dans le conflit. L'Union européenne continue d'appeler le régime syrien et ses alliés, ainsi que toutes les parties au conflit, à cesser les frappes aériennes aveugles et les bombardements de civils et de travailleurs humanitaires. Nous condamnons fermement les attaques menées par le régime dans la région d'Edleb le 4 mars, qui ont entraîné la mort de quatre enfants qui se rendaient à l'école.

Toutes les parties responsables de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, dont certaines peuvent être constitutives de crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, devront rendre des comptes. L'Union européenne demande à nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. L'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes sont indispensables à l'avènement d'une Syrie stable et pacifique, sur la base d'une solution politique crédible, inclusive et viable, conformément à la résolution 2254 (2015). En l'absence de justice internationale, les actions actuellement intentées, le cas échéant, pour crimes de guerre devant des juridictions nationales dans plusieurs États membres de l'Union européenne représentent une contribution importante à l'établissement de la justice. En outre, les Pays-Bas et le Canada participent à une importante initiative visant à demander des comptes à la Syrie pour ses violations de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts de collecte des éléments de preuve en vue d'engager des poursuites judiciaires à l'avenir, notamment ceux du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

La Turquie est un partenaire clef de l'Union européenne et un acteur extrêmement important dans le contexte de la crise syrienne et dans la région. Les préoccupations de la Turquie concernant la sécurité dans le nord-est de la Syrie doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques, non par des manœuvres militaires, et dans le plein respect du droit international humanitaire.

Il faut remédier aux causes profondes de la crise des réfugiés et des déplacés – 5,6 millions de Syriens sont enregistrés comme réfugiés, et 6,9 millions d'autres sont déplacés à l'intérieur de la Syrie – dans le cadre de la résolution 2254 (2015). L'Union européenne continue de mettre en garde contre tout nouveau déplacement à l'intérieur de la Syrie, et attire l'attention sur le fait que ces déplacements pourraient être utilisés pour opérer des transformations sociales et démographiques. Les conditions d'un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés vers leurs lieux d'origine, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et dans le respect du droit international, ne sont pas encore réunies. L'Union européenne ne pourra appuyer les retours que lorsqu'elles le seront.

Il est d'une importance cruciale que, en juillet, le Conseil de sécurité renouvelle la résolution 2585 (2021), qui autorise l'assistance transfrontière. Selon les récents rapports du Secrétaire général, il n'existe pas de solution de remplacement satisfaisante pour pourvoir aux besoins humanitaires immenses et croissants dans le nord-ouest de la Syrie. Toutes les parties doivent permettre un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, notamment à travers les lignes de conflit, pour faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux personnes dans le besoin par les voies les plus directes.

Les projets de relèvement rapide sont également importants pour la dignité du peuple syrien et pour son avenir. Les projets financés par l'Union européenne sont conçus pour aider les personnes qui en ont réellement besoin. L'Union européenne ne financera pas les efforts de relèvement rapide qui pourraient favoriser la transformation sociale et démographique. Les besoins humanitaires en Syrie ne cessent d'augmenter. Plus de 12 millions de personnes se trouvent en situation

d'insécurité alimentaire, et on estime que 14,6 millions de personnes sont dans le besoin en Syrie. L'Union européenne et ses États membres sont le principal donateur dans ce domaine et ont fourni 25 milliards d'euros pour répondre aux besoins découlant de la crise au cours des 10 dernières années. Nous continuerons de faire la preuve de notre solidarité avec le peuple syrien et invitons la communauté internationale à accroître ses contributions.

Je souhaite appeler l'attention du Conseil sur la sixième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, que l'Union européenne accueillera le 10 mai, en comptant cette fois sur la présence physique des participants. Comme par le passé, elle fera intervenir des gouvernements, des organisations internationales et la société civile syrienne. Et comme les années précédentes, elle permettra à la communauté internationale de renouveler son engagement politique vis-à-vis du peuple syrien. Elle sera aussi l'occasion de formuler de nouvelles promesses de contributions financières et permettra à la population syrienne de faire entendre sa voix. Cette conférence nous permettra de poursuivre nos efforts afin de veiller à ce que le peuple syrien ne soit pas oublié.

L'Union européenne renouvelle son appel en faveur d'une solution politique et souligne qu'aucune normalisation, levée des sanctions ou reconstruction ne sera possible tant que le régime syrien ne s'engagera pas dans une transition politique dans le cadre de la résolution 2254 (2015) et du processus de Genève. Pour terminer, l'Union européenne reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien, et appelle une fois de plus toutes les parties au conflit à promouvoir une solution politique crédible, durable et inclusive, fondée sur la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2254 (2015), seul moyen d'instaurer une paix durable en Syrie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Takht Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La situation en Palestine occupée s'est détériorée, tandis que les politiques d'apartheid et les actes de brutalité auxquels se livre Israël à l'encontre du peuple palestinien se poursuivent sans relâche et en toute impunité. Le régime israélien s'adonne à ses atrocités au vu et au su de la communauté internationale, sachant pertinemment qu'il n'aura à en subir aucune conséquence.

Nous condamnons fermement les récentes incursions des forces d'occupation israéliennes et des colons extrémistes à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa pendant le mois sacré de ramadan. Ces actes ont profané le caractère sacré de la mosquée et les rites qui y sont pratiqués, et font éhontément offense aux sentiments des musulmans. Plus de 200 Palestiniens ont été blessés et des centaines d'autres ont été détenus à la suite des récentes incursions et attaques menées par les forces d'occupation israéliennes. Selon les rapports de l'Organisation des Nations Unies, au cours des trois premiers mois de 2022, le régime israélien a poursuivi ses politiques oppressives et expansionnistes et ses pratiques criminelles et illégales dans le Territoire palestinien occupé, en tuant des innocents, notamment des femmes et des enfants, en réquisitionnant des biens de Palestiniens, en confisquant et en démolissant leurs foyers et en les expulsant par la force. En outre, le blocus inhumain imposé en guise de châtiment collectif à la population de Gaza se poursuit. Il constitue un crime contre l'humanité, une violation de toutes les lois et normes internationales et une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le sacrilège ou la profanation de lieux saints musulmans, de même que les offenses aux sentiments des musulmans du monde entier, sont révoltants et ne sauraient être tolérés. Nous mettons en garde contre les graves conséquences qui pourraient résulter d'une telle escalade imprudente et dangereuse des atteintes aux sensibilités religieuses. Il faut remédier sans délai et avec le plus grand sérieux à cette tendance alarmante. Afin d'éviter une tragédie lourde de conséquences, le statut historique et juridique de ces sites sacrés doit être préservé et protégé en vertu du droit international. Nous appelons la communauté internationale à prendre les mesures de précaution qui s'imposent pour protéger la mosquée Al-Aqsa, y compris son patrimoine culturel, des attaques perpétrées par les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes.

Dans le même temps, le régime israélien a poursuivi ses activités déstabilisatrices et malintentionnées dans la région, en violant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et en menaçant ouvertement de recourir à la force contre d'autres pays de la région. Nous condamnons les politiques malveillantes et les activités déstabilisatrices d'Israël dans la région, qui constituent une menace manifeste pour la paix et la sécurité.

Le conflit en Palestine ne pourra être réglé que lorsque l'occupation prendra fin et que les droits inaliénables du peuple palestinien seront pleinement reconnus, rétablis et protégés, avec pour conséquence le rétablissement complet de la souveraineté palestinienne sur l'ensemble de la Palestine. Toutefois, nous n'atteindrons pas cet objectif tant que le Conseil de sécurité fera le choix de l'inaction. La position actuelle du Conseil ne fait qu'enhardir le régime israélien et l'encourager à poursuivre son occupation et ses atrocités contre le peuple opprimé de Palestine. Les atrocités commises, largement documentées, sont irréfutables. Elles sont considérées comme des crimes de guerre au regard du droit international, et leurs auteurs doivent être traduits en justice sans plus attendre. Le Conseil de sécurité doit dès lors honorer l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales, et obliger Israël à répondre de ses actes par tous les moyens légaux à sa disposition. Il doit également veiller à ce que les crimes de guerre ne soient pas passés sous silence.

Enfin, le représentant du régime israélien s'est livré à des mensonges et a une fois de plus abusé de cette enceinte aujourd'hui pour formuler contre mon pays des allégations fallacieuses que nous rejetons catégoriquement. Ces allégations dénuées de tout fondement visent simplement à détourner l'attention de l'agression permanente dont le régime israélien se rend coupable à l'encontre de la Palestine et d'autres pays de la région. Elles sont d'autant plus vaines que la communauté internationale est parfaitement consciente de l'hypocrisie et de la duplicité dont fait preuve Israël.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Ladeb** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos fonctions, Monsieur le Président. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé et des efforts qu'il déploie pour mettre un frein à l'escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés et pour promouvoir les perspectives de paix au Moyen-Orient.

La Tunisie renouvelle sa condamnation des pratiques agressives des forces d'occupation et des colons dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est. Nous condamnons également les violations de la mosquée Al-Aqsa commises par Israël, ses attaques contre les fidèles et sa profanation des Lieux saints pendant le mois de ramadan. Nous condamnons toutes les mesures qui visent à altérer la composition démographique et le statut juridique et historique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier les politiques de colonisation qui se traduisent par la confiscation de terres, la démolition de maisons palestiniennes et le déplacement forcé de Palestiniens. La Tunisie exhorte à nouveau la communauté internationale à s'acquitter de ses responsabilités juridiques et morales envers le peuple palestinien et rappelle la nécessité de garantir la protection de la population civile palestinienne contre la violence des colons et des forces d'occupation et leur recours excessif à la force, notamment contre les femmes et les enfants.

Il est regrettable que la communauté internationale ne réagisse à la situation en Palestine qu'après des épisodes de violence et d'escalade, lesquels continuent de se produire en raison des pratiques de la Puissance occupante, mais qu'elle ne s'emploie pas à remédier aux causes profondes de la situation, qui ne sont autres que l'occupation et les pratiques agressives de la Puissance occupante. La question palestinienne, qui subsiste depuis plus de sept décennies, a toujours été marquée par les souffrances et les violations dont le peuple palestinien est victime, ainsi que par une instabilité générale au Moyen-Orient. Nous pensons que la seule issue possible consiste à emprunter la voie de la paix et de la légitimité internationale. Obtenir une paix juste et globale permettra de rétablir la sécurité et la stabilité dans la région et d'accorder au peuple palestinien ses droits légitimes dans un État indépendant et pleinement souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions de l'ONU, aux paramètres convenus au niveau international et à l'Initiative de paix arabe.

La Tunisie appuie la déclaration du Comité ministériel arabe et souligne que mettre fin à cette situation, qui est contraire à toutes les conventions internationales et humanitaires, est un impératif qui ne peut souffrir de nouveaux retards. C'est pourquoi la Tunisie appelle la communauté internationale à conjuguer ses efforts afin de créer les conditions propices à la relance de négociations sérieuses sur la base d'un calendrier fixe. Nous appelons une fois de plus au renforcement du Quatuor et à l'intensification des efforts déployés par le Conseil de sécurité, conformément à ses responsabilités. Nous engageons également les parties concernées à répondre positivement à l'appel lancé pour

l'organisation d'une conférence internationale de plein droit en vue d'entamer un véritable processus de paix pour régler ce conflit.

Étant donné la détérioration des conditions humanitaires et de vie dans les territoires occupés, y compris dans la bande de Gaza, la Tunisie réaffirme la nécessité de renforcer l'aide accordée à l'Autorité palestinienne. Nous saluons les efforts déployés par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et l'appui de la communauté des donateurs pour atténuer la crise. Nous exhortons également la communauté internationale à continuer d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, étant donné le rôle vital qu'il joue en tant qu'un des piliers les plus importants de la stabilité dans la région.

Pour terminer, la Tunisie réaffirme son appui indéfectible et fondé sur des principes aux droits du peuple palestinien, qui sont imprescriptibles. Nous restons prêts à poursuivre nos efforts pour parvenir à une paix juste et durable et mettre fin aux souffrances que le peuple palestinien endure depuis si longtemps.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Aidid** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. La Malaisie remercie également le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Nous sommes une fois de plus témoins de l'escalade de l'agression israélienne et des incitations et violations contre les civils et les fidèles palestiniens, y compris des femmes et des enfants, en particulier à l'intérieur et autour de la mosquée Al-Aqsa. La Malaisie condamne dans les termes les plus forts ces attaques non provoquées et injustifiées. À n'en pas douter, elles traduisent un mépris pour l'humanité tout entière. Nous réaffirmons notre appui à la tutelle du Royaume hachémite de Jordanie sur les lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem.

La Malaisie considère que tous les conflits doivent être réglés de manière pacifique et conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Pourtant, nous constatons que la lutte menée par la Palestine depuis des décennies pour résister à l'occupation et à l'agression d'Israël n'a pas bénéficié de la même attention ni d'efforts aussi appuyés. Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international doivent être appliqués de manière cohérente à tous les conflits. On ne peut pas prôner le respect des droits de l'homme, d'un ordre fondé sur des règles et de la Charte des Nations Unies, tout en faisant abstraction des atrocités qu'Israël commet contre les Palestiniens. Nous appelons tous les États Membres à respecter et à appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU, afin qu'Israël réponde de ses crimes et de ses violations graves des droits de l'homme.

La Malaisie renouvelle par ailleurs son appel au Conseil de sécurité pour qu'il réexamine la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général de 2018 publié sous la cote A/ES-10/794 concernant le déploiement de forces armées mandatées par l'ONU ou d'observateurs non armés afin de mieux protéger les Palestiniens. Nous appelons également le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le Moyen-Orient à redoubler d'efforts pour créer les conditions nécessaires à des pourparlers de paix entre les parties concernées.

Chaque Palestinien a le droit de vivre libre, dans la dignité et la sécurité. Mais le fait est que les Palestiniens continuent de vivre sous une occupation brutale et un blocus répressif. Leurs droits fondamentaux sont bafoués, tandis que les colonies illégales s'étendent. L'oppression systématique des Palestiniens et les politiques discriminatoires sont équivalentes aux crimes de l'apartheid. Dans son dernier rapport publié le mois dernier, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens a lui aussi conclu que :

> « Au vu et au su de la communauté internationale, Israël impose à la Palestine une réalité d'apartheid dans un monde post-apartheid ». (*A/HRC/49/87, par. 59*)

Plusieurs organisations internationales de défense des droits de l'homme sont également parvenues à la même conclusion.

La Malaisie ne faiblira pas dans son engagement à l'égard du peuple palestinien et continuera d'apporter un soutien sans faille à la réalisation de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance. Notre position est claire : seul un règlement politique négocié d'une solution prévoyant deux États peut aboutir à une paix durable, basée sur les paramètres convenus au niveau international, le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. La Malaisie continuera également d'appuyer les efforts humanitaires visant à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien,

notamment par l'entremise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Les tensions observées pendant le mois sacré du ramadan ravivent les souvenirs douloureux de la guerre menée à Gaza l'année dernière, qui a fait de nombreuses victimes parmi les civils innocents, dont des femmes et des enfants. Nous exhortons à nouveau le Conseil de sécurité à s'acquitter de son devoir, tel que défini dans la Charte des Nations Unies, à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour éviter un autre bain de sang en cette période critique et à œuvrer à la cessation de l'occupation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Abdelaziz** (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous remercions également M. Tor Wennesland de son exposé détaillé au Conseil aujourd'hui et des efforts inlassables qu'il déploie en sa qualité de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Cette séance se déroule aujourd'hui, alors que le Gouvernement israélien poursuit son implacable politique de colonisation, en violation flagrante de la volonté internationale et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Dans ce contexte marqué par l'absence de responsabilité à l'échelle internationale, Israël poursuit également sa politique d'escalade raciste, ainsi que ses attaques brutales contre le peuple palestinien et ses violations flagrantes du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa. Il continue de surcroît de soutenir les colons extrémistes, qui attaquent les fidèles de la mosquée Al-Aqsa et les agressent physiquement pendant qu'ils prient durant le mois saint du ramadan, le mois le plus sacré de l'islam. Cela traduit un mépris total des fidèles des religions abrahamiques, notamment sur les Lieux saints qui se trouvent dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est occupée, capitale de l'État palestinien indépendant, en violation du droit international, du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme, ainsi que de la lettre et de l'esprit des Accords d'Abraham récemment conclus.

La Ligue des États arabes et ses États membres condamnent toutes les pratiques illégales d'Israël visant à modifier le statu quo historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, qu'il cherche à diviser dans le temps et dans l'espace. La Ligue des États arabes condamne ces pratiques, qui constituent une violation flagrante du droit international et des responsabilités juridiques qui incombent à Israël, Puissance occupante. Elle condamne aussi fermement les attaques récentes d'Israël et l'escalade dangereuse des tensions, ainsi que les centaines de blessés et d'arrestations et les dégâts importants causés aux installations du Haram el-Charif.

Dans le même temps, la Ligue des États arabes insiste sur le fait qu'Israël doit respecter le statu quo historique et juridique du Haram el-Charif en tant que lieu de culte réservé aux musulmans. Nous réaffirmons que le Royaume hachémite de Jordanie est la seule entité qui est habilitée à administrer l'accès à la mosquée Al-Aqsa pour les non-musulmans. Nous soulignons également la responsabilité qui incombe au premier chef au Conseil de sécurité en ce qui concerne l'application de ses résolutions relatives à Jérusalem-Est. Il se doit également d'apporter son concours aux efforts institutionnels et islamiques et d'accroître son appui à Jérusalem et à ses habitants, notamment en soutenant les rôles du Comité d'Al-Qods et du Comité ministériel de la Ligue des États arabes, qui sont chargés de la coordination internationale des initiatives de lutte contre les politiques et procédures illégales israéliennes dans Jérusalem occupée.

La Ligue des États arabes met également en garde contre les conséquences catastrophiques qu'aurait l'absence persistante d'horizon politique pour un règlement pacifique conforme aux accords internationaux et régionaux et fondé sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, la solution des deux États et l'Initiative de paix arabe. Nous mettons aussi en garde contre la montée des pressions économiques exercées sur le peuple palestinien et l'État de Palestine, ainsi que sur les réfugiés palestiniens pris en charge par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Nous appelons à intensifier les efforts déployés aux niveaux régional et international pour rétablir complètement le calme, et à relancer des négociations sérieuses, directes et efficaces visant à restaurer la confiance dans le système multilatéral international,

l'ONU et le processus de paix lui-même. L'objectif est de parvenir à un règlement pacifique qui mettrait fin à l'occupation et établirait un État palestinien indépendant le long des frontières de 1967, et qui se substituerait à la violence et la contre-violence issues de la colère et de la frustration que ressent le peuple palestinien face à la multiplication des violations israéliennes et à l'absence de tout horizon politique pour le processus de paix. Cela exige que la communauté internationale accorde l'attention nécessaire à la détérioration de la situation au Moyen-Orient, en particulier à la question palestinienne, qui est la cause centrale et première défendue par les peuples arabes.

La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent tenir compte de la colère et de la frustration des peuples arabes face à la politique de deux poids, deux mesures, surtout au vu du contraste entre, d'une part, l'efficacité avec laquelle la communauté internationale a abordé les récents bouleversements en Europe et leurs conséquences politiques, humanitaires et économiques et, d'autre part, la réticence avec laquelle cette même communauté internationale traite des problèmes arabes de longue date et de leurs conséquences économiques, humanitaires et politiques. Cela vaut notamment pour la question palestinienne, mais également pour les questions liées à la Syrie, au Yémen, au Liban, à la Libye, à l'Iraq, au Soudan et à la Somalie, ainsi que pour d'autres crises et conflits qui se sont aggravés en raison de l'ingérence, dans les affaires des États arabes, de puissances régionales et internationales bien connues qui cherchent à servir leurs propres intérêts nationaux au détriment de ceux des États arabes. Ces mêmes puissances profitent également des oppositions qui marquent actuellement les relations internationales, notamment au sein du Conseil.

La Ligue des États arabes appelle le Conseil de sécurité à se montrer juste dans le traitement des questions arabes inscrites à son ordre du jour et à leur accorder une plus grande attention, conformément à la persévérance et à la détermination qu'il témoigne à d'autres questions internationales. Nous demandons en outre au Conseil de mettre immédiatement un terme à toute ingérence des puissances régionales et internationales dans les affaires intérieures des États arabes, en permettant à ces États de régler leurs problèmes dans le cadre d'une action arabe commune et grâce à la coopération entre l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, et la Ligue des États arabes.

À cet égard, la Ligue des États arabes réaffirme l'importance du texte issu de la quatrième réunion du Comité ministériel arabe chargé de l'action internationale face aux politiques et mesures israéliennes illégales à Al-Qods, qui s'est tenue le 21 avril, concernant les violations et les mesures israéliennes contre le Haram el-Charif, et nous demandons au Conseil de sécurité de prendre de toute urgence les mesures ci-après pour rétablir sa crédibilité aux yeux des peuples arabes, notamment s'agissant de la manière dont il traite la question palestinienne.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit, de manière résolue et immédiate, fournir au peuple palestinien non armé une protection maximale contre la brutalité des forces d'occupation et des colons armés, en particulier dans la mosquée Al-Aqsa, et empêcher la partition de la mosquée Al-Aqsa dans le temps et dans l'espace. Le Conseil doit également défendre le statu quo historique et juridique de Jérusalem-Est, une des cinq questions relatives au statut final qui ne peuvent être réglées que par des négociations directes.

Deuxièmement, le Conseil doit organiser de toute urgence une visite sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, afin de constater par lui-même la détérioration de la situation et de contribuer à intensifier les efforts menés aux niveaux régional et international pour rétablir le calme et rechercher les meilleurs moyens de reprendre les négociations directes entre la Palestine et Israël, sous observation internationale.

Troisièmement, le Conseil doit redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient et aider le Quatuor, au niveau ministériel, à entamer les préparatifs de négociations directes entre Israël et la Palestine, pour conduire à la tenue de la conférence internationale de la paix que, à maintes reprises au Conseil, depuis 2018, et aux dernières sessions de l'Assemblée générale, le Président Abou Mazen a demandé au Secrétaire général Guterres de convoquer.

Quatrièmement, le Conseil doit apporter tout le soutien possible aux réfugiés palestiniens en appuyant sans relâche les activités de l'UNRWA et en assurant l'accès des réfugiés palestiniens aux services fournis par l'Office dans les pays d'accueil, ainsi qu'en garantissant un financement durable à l'UNRWA et à ses projets et programmes. La Ligue des États arabes salue les réformes en cours au sein de l'UNRWA et remercie les pays qui ont versé des contributions volontaires pour combler son déficit de financement dû à l'inflation mondiale, à

la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à la crise ukrainienne. Nous saluons tout particulièrement les contributions apportées par les États arabes sur la base de leur sens national des responsabilités envers les réfugiés arabes, bien qu'ils ne soient pas responsables des catastrophes et des conflits qui ont contraint ces personnes à fuir leur patrie pour rejoindre des camps de réfugiés. La Ligue des États arabes appelle les pays donateurs et les institutions financières internationales à appuyer l'UNRWA et ses efforts.

Cinquièmement, le Conseil doit aider le peuple palestinien à achever le processus de réconciliation nationale et à organiser dans les meilleurs délais les élections nationales qui ont été reportées, afin d'ouvrir la voie aux négociations bilatérales avec Israël sur la base de la solution des deux États et du principe de l'échange de territoires contre la paix, et de favoriser l'unification du peuple palestinien en vue de garantir le succès du processus de négociation.

Sixièmement, enfin, le Conseil de sécurité doit miser sérieusement sur les progrès accomplis grâce aux divers mécanismes de négociation au sein et en dehors de l'ONU et faire fond sur ce qui a été réalisé, notamment par le Groupe de Munich et la réunion à six qui a rassemblé des ministres des affaires étrangères et des chefs de services de renseignement, ainsi que par d'autres réunions de haut niveau entre les dirigeants arabes et israéliens, afin de relancer le processus de paix.

Le Conseil de sécurité doit travailler en coordination et en consultation avec les parties prenantes internationales et régionales afin de relancer les négociations directes entre les deux parties, sur la base de la solution des deux États et des accords et paramètres convenus à l'international, y compris l'Initiative de paix arabe, afin de fonder un État palestinien indépendant le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

**M. Rodríguez Cuadros** (Pérou) (*parle en espagnol*) : L'exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, confirme que le Conseil de sécurité se réunit à un moment critique où les tensions, les violences et les violations des droits humains se multiplient dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Comme cela a été dit, ces dernières semaines ont été marquées par des actes de violence, des restrictions illégales et un usage généralisé, aveugle et inutile de la force par les autorités israéliennes dans l'enceinte du Haram el-Charif/mont du Temple. Cet emploi illégitime et sans discernement de la force et de la violence s'est étendu à la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Nous condamnons tous ces actes qui violent les résolutions du Conseil de sécurité et le statu quo historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints.

Le Gouvernement péruvien se joint à la communauté internationale pour demander le plein respect du statu quo historique et juridique régissant les lieux saints chrétiens et musulmans à Jérusalem, en particulier l'enceinte du Haram el-Charif, qui a été la cible d'actes de violence inacceptables de la part des autorités israéliennes. Ces actes doivent impérativement cesser, et dans le même temps, il importe de respecter pleinement le rôle de gardien des Lieux saints conféré par le droit international au Royaume hachémite de Jordanie et les droits d'accès à ces lieux.

Jérusalem est le centre de convergence spirituelle des trois religions monothéistes et son statut de point de rencontre universel entre les religions et pour la liberté religieuse doit être respecté. Les Lieux saints ne doivent pas être profanés par la violence et l'emploi aveugle et illégitime de la force.

Le Pérou exprime sa préoccupation face à l'aggravation des tensions, à la violence systématique et à la détérioration de la situation à Jérusalem-Est et dans plusieurs villes de Cisjordanie. Il encourage vivement à cesser l'escalade de la violence, qui a coûté la vie à de nombreux innocents au cours des dernières semaines, y compris des enfants. Nous exigeons qu'une enquête efficace et indépendante soit menée pour que les victimes obtiennent réparation et faire en sorte que les responsables de toutes les violations soient amenés à en répondre.

Il est également impératif, d'un point de vue moral et juridique, de mettre fin à la politique de colonisation illégale, de garantir la sécurité et les droits fondamentaux de la population civile et de lever le blocus illégal de la bande de Gaza. Toutes les activités de colonisation dans les territoires occupés doivent cesser. Nous condamnons par ailleurs tous les actes de violence visant le territoire d'Israël, notamment les tirs de roquettes depuis Gaza.

En 1947, le Pérou était membre et Vice-Président de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, qui a proposé la création de deux États : la Palestine et Israël. Conformément à cette position, il condamne systématiquement l'occupation illégale des

territoires palestiniens par Israël, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international depuis 55 ans.

Dans le cadre de cette politique nationale, en 2011, le Gouvernement péruvien a reconnu l'indépendance de l'État palestinien et a établi des relations diplomatiques avec son gouvernement. Notre objectif est de développer des liens d'amitié et de coopération avec les deux États, dans le respect des obligations découlant du droit international.

Dans ce contexte, le Pérou appuie la pleine application de la résolution 242 (1967), qui exige le retrait de toutes les forces d'occupation du territoire palestinien, et de la résolution 2334 (2016), qui définit les éléments d'un règlement juste et durable, à savoir l'existence de deux États, sur la base des frontières de 1967, permettant aux deux parties de vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres.

Il est important de prévenir l'escalade et l'aggravation de la situation actuelle. Il est indispensable de déployer des efforts énergiques pour apaiser la situation, et surtout pour relancer le processus de paix sur la base de négociations directes entre Israël et la Palestine, avec la participation du Quatuor et des médiateurs internationaux. Le passage du temps et les cycles d'escalade et de désescalade de la violence et des tensions ne doivent pas faire oublier la tâche essentielle qui consiste à négocier une paix juste, solide et durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Sithole** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé la présente séance sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé.

L'Afrique du Sud est consternée par l'aggravation de la violence et des tensions à Jérusalem, en particulier à la mosquée Al-Aqsa, ainsi que par les restrictions imposées sur les sites religieux. Nous condamnons fermement les attaques contre les Palestiniens, en particulier durant cette période d'une grande importance religieuse pour tous les croyants de la région.

Alors que les Palestiniens célèbrent le mois saint du ramadan et la Pâque orthodoxe, nous exhortons le Gouvernement israélien de permettre aux Palestiniens d'exercer leur droit de culte et de se rassembler pour prier en paix. À cet égard, nous soulignons que le statu quo des Lieux saints doit être pleinement respecté. Il est répréhensible que les Palestiniens soient privés de tous leurs droits souverains et fondamentaux sur leurs lieux saints.

L'Afrique du Sud réaffirme que l'assujettissement systémique des Palestiniens, hommes, femmes, enfants et personnes âgées, qui vivent sous occupation israélienne est inhumain et constitue une violation flagrante des droits humains fondamentaux et des normes et principes internationaux.

Les scènes de brutalité israélienne visant des civils palestiniens innocents et désarmés rappellent avec force au monde que, dans la société israélienne, certains sont plus égaux que d'autres. Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des jeunes Palestiniens qui languissent dans des prisons et des centres de détention. La récente commémoration de la Journée de solidarité avec les prisonniers palestiniens a rappelé à notre mémoire le fait que les jeunes Palestiniens restent enchaînés à un destin qu'ils n'ont pas choisi. Des jeunes, y compris des femmes et des mineurs, sont maintenus en détention administrative, sans chef d'inculpation ni procès, pendant une durée indéterminée, et ils sont victimes de tortures et de violences aveugles et privés de garanties de procédure régulière. Nous frémissons à l'idée des conséquences qu'aura la détention sur ces jeunes, qui sont les gardiens de l'avenir de cette terre sacrée. Cela nous rappelle les jeunes Sud-Africains qui ont été placés en détention alors qu'ils luttaient pour leurs droits fondamentaux.

Ces violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international, qui durent depuis plus de 70 ans, ne doivent plus être tolérées, et la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, qui est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, doit agir pour veiller à ce que les États soient amenés à répondre de leurs actes. Il faut œuvrer à un juste règlement, avec des lois justes et axées sur les droits, qui promeuve l'égalité et l'équité pour tous ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de la Palestine.

Le Conseil se réunit régulièrement depuis plus de 70 ans pour examiner la situation en Palestine. Le peu de cas que l'État d'Israël continue de faire des décisions

du Conseil témoigne de son mépris flagrant pour le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles, qui est consacré par la Charte des Nations Unies. Pour garder notre crédibilité, la communauté internationale et les institutions chargées de la gouvernance mondiale doivent défendre l'état de droit international de manière cohérente. Le Conseil de sécurité doit également faire preuve de cohérence dans l'attention et l'énergie qu'il mobilise et dans les mesures résolues qu'il adopte pour régler les questions inscrites à son ordre du jour. Il est inquiétant de constater qu'on tire la sonnette d'alarme lorsque des conflits et des violations du droit international humanitaire touchent une région donnée, alors qu'on hésite à agir dans d'autres cas.

Enfin, je tiens à souligner que l'Afrique du Sud est déterminée à contribuer aux efforts internationaux visant à relancer un processus politique absolument nécessaire qui mènera à la création d'un État palestinien viable, vivant côte à côte dans la paix avec Israël et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, conformément au principe d'égalité souveraine entre les États.

Pour parvenir à cette solution, tous les acteurs de part et d'autre de la Ligne verte, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, doivent pouvoir vivre à l'abri du racisme, de la discrimination et de toute forme de violence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Une heure s'est écoulée depuis que nous avons repris la séance, et nous n'avons entendu que huit orateurs. Nous devrions pouvoir entendre 15 déclarations par heure, idéalement. Nous remercions l'Afrique du Sud d'avoir été brève. J'encourage toutes les délégations à tenter de respecter le temps de parole de quatre minutes. Cela permettra aux interprètes de rentrer chez eux à l'heure.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souligner la détermination du Japon à promouvoir une solution prévoyant deux États basée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus au niveau international.

Je me dois de commencer par exprimer notre préoccupation face à la violence entre Israéliens et Palestiniens, qui s'aggrave depuis plusieurs semaines et qui pourrait constituer un obstacle important sur la voie de la matérialisation de la solution des deux États. Les récents affrontements violents sur les Lieux saints sont particulièrement préoccupants. Le Japon se déclare vivement préoccupé par les récents évènements négatifs, soulignant que le caractère sacré des Lieux saints doit être respecté. Le Japon appelle à la retenue et réaffirme qu'une solution ne peut être obtenue par la violence, mais uniquement par la négociation et la confiance mutuelle.

La situation économique en Palestine est un autre sujet de préoccupation. Les conséquences négatives de l'agression russe contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale ont aggravé les difficultés économiques auxquelles se heurtait déjà la Palestine. Selon le Programme alimentaire mondial, une hausse considérable des prix alimentaires a été enregistrée dans toute la région du Moyen-Orient, y compris en Palestine. Le Japon abordera le problème de la crise mondiale de la sécurité alimentaire dans le cadre d'un effort conjoint du Groupe des Sept, en étroite coopération avec les organismes internationaux concernés.

Compte tenu du nouveau contexte en Palestine, le Japon a décidé, le 1er avril dernier, de contribuer à hauteur de 3,35 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), sous forme d'aide humanitaire, notamment alimentaire. L'appui total du Japon à l'UNRWA en 2021, soit 50,5 millions de dollars, a été notre plus importante contribution de ces cinq dernières années. Le Japon restera déterminé à soutenir le peuple palestinien tant qu'il restera confronté à des difficultés humanitaires et socioéconomiques. Le Japon appelle également la communauté internationale, notamment les pays de la région, à déployer des efforts supplémentaires pour honorer les promesses de don et verser de nouvelles contributions à l'UNRWA, étant donné que l'Office continue de faire face à des difficultés financières chroniques.

Outre l'aide humanitaire, le Japon continuera d'apporter son concours aux initiatives palestiniennes d'édification de l'État. Nous continuerons de promouvoir nos propres initiatives à cette fin. Le Parc agro-industriel de Jéricho est le projet phare de l'initiative du Couloir pour la paix et la prospérité du Japon. La Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine fait également partie de la gamme de mesures de soutien du Japon au peuple palestinien.

Je voudrais conclure mon intervention en exprimant la détermination du Japon à tout mettre en œuvre pour parvenir à la solution des deux États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Alateek** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation britannique, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois en cours, et à vous souhaiter plein succès.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme son attachement aux éléments immuables de la question palestinienne, à savoir la fin de l'occupation, l'établissement d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et la garantie du droit au retour des réfugiés palestiniens. Nous soulignons également la nécessité d'une paix globale et durable au Moyen-Orient en tant que choix stratégique pour mettre fin au conflit, sur la base de la solution des deux États, comme le prévoient les paramètres internationaux et l'Initiative de paix arabe de 2002, ainsi que la nécessité du retour des réfugiés et de la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes.

En ce mois sacré de ramadan, nous avons assisté à l'incursion des forces d'occupation israéliennes dans la mosquée Al-Aqsa, qui ont fermé ses portes et attaqué des fidèles non armés à l'intérieur et à l'extérieur de la mosquée. Cette agression s'est produite pendant le mois le plus sacré de l'année pour les musulmans. Mon pays condamne avec force cet acte d'agression contre les Lieux saints et les Palestiniens non armés. Nous estimons que cet acte d'escalade systémique constitue clairement une atteinte à toute l'Oumma islamique et constitue une violation flagrante des résolutions et conventions internationales pertinentes. Le Royaume appelle la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à jouer son rôle en tenant les forces d'occupation israéliennes pleinement responsables de ces crimes et des violations incessantes contre les Palestiniens non armés, les territoires palestiniens et leurs lieux saints. Sans cela, la région ne connaîtra que davantage de violence et d'instabilité.

Depuis le siècle dernier, la crise palestinienne est un des conflits les plus complexes et les plus anciens au monde, et son règlement entraînera une désescalade dans la région et donnera à ses peuples l'occasion de se concentrer davantage sur le développement et le progrès. Les agissements de la Puissance occupante, notamment les provocations et les hostilités contre les Palestiniens et leurs lieux saints, ont des conséquences négatives pour la relance du processus de paix au Moyen-Orient et compromettent la perspective de parvenir à un règlement juste de la question palestinienne.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne le rôle important joué par les organisations régionales, en particulier la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et ses comités, ainsi que le Comité d'Al-Qods, présidé par S. M. le Roi Mohammed VI. Nous tenons également à souligner la tutelle exercée par le Royaume hachémite de Jordanie sur les lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne avec force les attaques terroristes contre ses civils et ses infrastructures civiles perpétrées le mois dernier par les milices houthistes, avec l'appui de l'Iran. Nous réaffirmons que conformément au droit international, nous avons le droit souverain de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour défendre nos territoires, nos citoyens et nos résidents contre toute menace terroriste.

Dans le prolongement de notre appui constant à la paix et à la stabilité au Yémen et à la réalisation d'une solution politique globale associant toutes les parties yéménites pour garantir paix, développement et prospérité au Yémen et à son peuple frère, nous accueillons positivement l'annonce faite par l'ancien Président de la République, S. E. M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, de la création d'un Conseil présidentiel, conformément à la Constitution yéménite et à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, dans le but d'achever la phase de transition tout en lui délégant tous les pouvoirs du Président de la République. Nous nous félicitons à cet égard de la cérémonie de prestation de serment qui s'est déroulée à Aden. Nous appuyons pleinement le Conseil présidentiel dans la mise en œuvre de ses politiques visant à rétablir la stabilité et la sécurité et à mettre fin à la crise que connaît la République du Yémen.

Outre le rôle joué par le Royaume d'Arabie saoudite s'agissant d'appuyer le peuple yéménite frère, nous avons récemment annoncé une initiative d'un montant de 2 milliards de dollars, financée à parts égales avec les Émirats arabes unis, pour soutenir la Banque centrale du Yémen. Nous avons également fourni 1 milliard de dollars, dont 600 millions sont réservés à l'achat de produits pétroliers et 400 millions à l'appui à divers projets de développement. Enfin, nous avons fourni 300 millions de dollars au plan d'aide

humanitaire lancé par les Nations Unies pour 2022 afin de soulager les souffrances du peuple yéménite et d'améliorer ses conditions de vie.

Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite des efforts déployés par l'ONU et ses envoyés spéciaux pour parvenir à une trêve au Yémen et à une cessation complète des opérations militaires menées dans le pays et à ses frontières. Nous exprimons l'espoir que grâce à ces initiatives, nous parviendrons à un règlement politique qui facilite les efforts déployés au niveau international pour mettre fin à la crise au Yémen. Mon pays réaffirme également la nécessité de trouver de toute urgence une solution permanente et juste au problème du pétrolier *FSO SAFER* afin d'éviter une catastrophe écologique dans la région.

L'évolution récente de la situation représente une occasion pour les houthistes de parvenir à la solution politique souhaitée, afin d'éviter au Yémen et à son peuple frère de nouvelles souffrances et destructions. Les houthistes ne doivent pas être utilisés comme un outil au service des intérêts de l'Iran, qui ne cherche qu'à provoquer des troubles et des dissensions dans la région pour assouvir ses visées expansionnistes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

**M. Zuhuree** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé fort opportun sur cette question importante.

La récente détérioration des conditions de sécurité au Moyen-Orient est une source de vive préoccupation. La violence et les hostilités persistantes ont entraîné d'immenses souffrances et des pertes massives en vies humaines. Malgré de nombreux débats et d'innombrables appels à l'action, la tension dans la région reste vive, et la probabilité d'une reprise du conflit ouvert et de l'apparition de nouveaux troubles est forte.

Le peuple palestinien subit l'occupation israélienne depuis 55 ans. La violence des colons dans les territoires palestiniens occupés, notamment le déplacement forcé de Palestiniens et la démolition et la confiscation de leurs maisons et biens, continue de porter atteinte à ses droits et à sa dignité.

Les Maldives condamnent la récente escalade des tensions religieuses sur le site de la mosquée Al-Aqsa et appuient l'appel à une désescalade immédiate et au maintien du statu quo historique dans la vieille ville de Jérusalem. Cette situation montre clairement combien il est urgent que le Conseil redouble d'efforts pour favoriser la relance du processus de paix et mettre en œuvre ses résolutions.

À cet égard, les Maldives rappellent les résolutions 476 (1980) et 478 (1980) de 1980, qui déclarent nuls et non avenus l'occupation israélienne de la Palestine, l'annexion de la ville sainte de Jérusalem, le transfert de la capitale israélienne à Jérusalem et la décision de tout pays de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer son ambassade. La résolution 2334 (2016) demande à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Il est impératif que le Conseil veille à ce que ces décisions soient défendues et respectées par tous les pays. La crédibilité même du Conseil en dépend.

Les Maldives réaffirment leur appui indéfectible à toute résolution prévoyant la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous sommes fermement convaincus qu'il s'agit de la seule solution viable pour mettre fin au conflit, afin que les peuples palestinien et israélien puissent jouir d'une paix véritable et durable et vivre côte à côte dans la dignité.

En mars dernier, le conflit en Syrie est entré dans sa onzième année. Depuis le début du conflit, des centaines de milliers de personnes ont été tuées. Des millions de personnes ont été déplacées. Les hôpitaux et les infrastructures de base ont été réduits à l'état de ruines. Et des villes entières ont été détruites, ainsi que leur patrimoine culturel. Actuellement, on estime que 14,6 millions de personnes ont désespérément besoin d'aide humanitaire. Les Maldives demandent à la communauté internationale de déployer de toute urgence des efforts pour faire en sorte que ces personnes, en particulier les femmes et les enfants, reçoivent l'aide dont elles ont besoin et ne périssent pas dans les camps de réfugiés.

Les Maldives réaffirment leur volonté de collaborer avec le Conseil et les États Membres afin de trouver des solutions à long terme pour améliorer la stabilité dans toute la région et jeter les bases d'une paix durable au Moyen-Orient. En œuvrant de concert, nous pouvons créer un monde plus sûr pour nous et toutes les générations à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

**M. Alrowaiei** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de vos efforts très appréciés en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous remercie d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je remercie également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son précieux exposé.

L'évolution de la situation régionale et internationale et ses répercussions sur la sécurité et la stabilité de la région constituent une source de préoccupations communes, et nous devons donc travailler main dans la main pour relever ces défis. Nous devons intensifier nos efforts collectifs pour jeter les bases de la paix, de la stabilité et de la sécurité, en luttant contre le terrorisme et son financement, et en renforçant la coopération conjointe dans le domaine du développement, afin de répondre aux aspirations des peuples à la paix, au développement et à la prospérité, tout en adhérant aux principes de tolérance, de coexistence et de solidarité pour le bien-être des peuples de la région.

Le Royaume de Bahreïn a toujours coopéré avec les États frères et amis pour renforcer les fondements de la paix et de la stabilité dans la région. Notre approche est basée sur la promotion des valeurs de paix, de dialogue, de coexistence et de respect mutuel. Ce sont les principes qui constituent la vision de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa et les politiques et programmes mis en œuvre par le Gouvernement, dirigé par S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre. À cet égard, le Royaume de Bahreïn souligne l'importance d'intensifier les efforts visant à instaurer la stabilité et la sécurité dans la région. Nous réaffirmons notre position de principe rejetant toute forme de violence et de terrorisme, quelle que soit sa cause ou sa justification.

En ce qui concerne la question palestinienne et la situation actuelle à Jérusalem, le Royaume de Bahreïn a de nouveau condamné les incursions de la police israélienne dans la mosquée Al-Aqsa et leurs répercussions, telles que les actes de violence et les attaques contre des dizaines de fidèles. Nous soulignons une fois de plus qu'il importe d'éviter l'escalade et de respecter les lieux saints de toutes les religions, ainsi que la liberté de religion. Il est également essentiel de reconnaître et de respecter la tutelle de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, sur les Lieux saints et le Waqf islamique de Jérusalem, conformément au droit international et au statu quo historique, ainsi que l'importance du rôle du Comité d'Al-Qods, dirigé par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc, pays frère.

Le Royaume de Bahreïn appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités en matière de désescalade et à ouvrir de sérieuses perspectives pour un processus de paix juste et global, sur la base de la solution des deux États et de l'Initiative de paix arabe, tout en réaffirmant notre ferme appui aux droits du peuple palestinien frère, conformément aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale.

Le Royaume de Bahreïn salue les récentes avancées importantes au Yémen, en particulier l'annonce par l'Envoyé spécial pour le Yémen d'une trêve de deux mois, au cours de laquelle toutes les opérations militaires au Yémen et le long de la frontière avec le Royaume d'Arabie saoudite cesseront. Le Royaume de Bahreïn réaffirme son plein appui au Conseil présidentiel du Yémen afin qu'il puisse poursuivre ses efforts et sa mission de gestion de l'État, achever le processus de transition et réaliser les aspirations du peuple yéménite à la sécurité, à la stabilité et au développement. Nous plaidons en faveur d'une solution politique globale entre les parties yéménites afin de mettre un terme à la crise au Yémen et d'instaurer la paix, le développement et la prospérité pour le Yémen et son peuple frère.

Enfin, le Royaume de Bahreïn réaffirme sa position ferme basée sur les relations de bon voisinage, le respect mutuel, la compréhension, le dialogue, la coopération, la coexistence pacifique, la tolérance et le rapprochement entre les peuples afin que la paix, la sécurité et la stabilité règnent au Moyen-Orient et que la prospérité de ses peuples, de ses pays et du monde entier soit assurée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan se félicite de l'organisation par la présidence du Royaume-Uni du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous exprimons notre vive inquiétude face à l'évolution récente de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Ces dernières semaines, les

forces israéliennes ont tué des dizaines de Palestiniens et en ont blessé des centaines dans la ville occupée de Jérusalem, en menant des raids et en utilisant des drones pour larguer des gaz lacrymogènes sur des fidèles innocents dans la sainte mosquée Al-Aqsa. Ces agressions, qui surviennent pendant le mois sacré du ramadan, constituent des violations flagrantes des normes humanitaires et du droit des droits de l'homme.

Le 15 avril, le Groupe de contact de l'Organisation de la coopération islamique à New York, dans sa déclaration sur la situation, a condamné les intrusions des forces d'occupation israéliennes et des colons extrémistes dans l'enceinte sacrée de la mosquée Al-Aqsa et du Haram el-Charif, au cours desquelles des actes d'agression ont été commis contre les fidèles en violation du caractère sacré de la mosquée et des droits de culte. Il a mis en garde contre les conséquences désastreuses d'une telle exacerbation irresponsable des sensibilités religieuses, qui risque de déstabiliser davantage cette situation fragile et pourrait avoir de graves conséquences sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Il a exigé le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, la libération immédiate de tous les fidèles détenus et la cessation de toutes ces violations. Il a de nouveau condamné catégoriquement toute tentative de modifier le statu quo historique et juridique des lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem, notamment la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, et a appelé la communauté internationale, plus particulièrement le Conseil de sécurité, à garantir la protection des civils palestiniens.

Les actes posés récemment par les forces israéliennes constituent un post-scriptum inquiétant à l'agression contre la sainte mosquée Al-Aqsa perpétrée par Israël en mai de l'an dernier, laquelle avait embrasé les tensions et déclenché la plus grave flambée d'hostilités entre Palestiniens et Israéliens depuis plusieurs années.

Premièrement, le Pakistan estime qu'il ne fait aucun doute pour personne que les actions d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, notamment la saisie de terres et de propriétés pour servir les colonies israéliennes, la violence contre les enfants, femmes et hommes palestiniens non armés, le blocus de Gaza et la profanation de la sainte mosquée Al-Aqsa constituent toutes des violations graves des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions du droit international, notamment du droit humanitaire.

Deuxièmement, il n'existe aucune équivalence morale, juridique ou politique entre Israël, l'État occupant, et le peuple palestinien opprimé, qui subit l'occupation. La lutte menée par les Palestiniens pour l'autodétermination et l'application des résolutions du Conseil de sécurité est légitime, tandis que la répression par Israël du peuple palestinien occupé est illégitime.

Troisièmement, l'occupation israélienne persistante n'aboutira pas à la paix en terre sainte. Si l'on s'en tient à l'histoire, même si Israël les prive de leurs biens et de leurs moyens, toutes les générations successives de Palestiniens poursuivront la quête de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux, notamment leur droit à l'autodétermination.

Enfin, la formule des deux États, qui suppose la création d'un État palestinien souverain, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte avec Israël dans les frontières reconnues et acceptées d'avant 1967 et avec Al-Qods al-Charif pour capitale, offre la seule solution au conflit israélo-palestinien. Un processus de paix permettant d'atteindre cet objectif doit être relancé sans plus tarder.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

**M^me^ Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante et je saisis cette occasion pour vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil. Nous tenons également à remercier M. Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé qu'il a présenté ce matin (voir S/PV.9021) et de ses efforts inlassables.

Les incursions des forces d'occupation israéliennes et des colons extrémistes dans la sainte mosquée Al-Aqsa, ainsi que les actes d'agression et les arrestations de fidèles sans défense constituent une violation flagrante du droit international, du droit international des droits de l'homme et de la légitimité internationale. Ces événements cadrent avec les précédents actes d'agression systématiques et récurrents commis contre le peuple de Palestine et les lieux saints des musulmans.

L'État du Qatar condamne fermement ces pratiques, qui consistent à heurter les sensibilités religieuses de millions de musulmans, en particulier pendant le mois sacré du ramadan. Ces pratiques sont également le résultat de l'impunité et de la non-application du principe de responsabilité, puisque la

communauté internationale ne demande aucun compte à Israël lorsqu'il s'agit de faire respecter les droits du peuple palestinien et d'appliquer le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous réaffirmons que les tentatives de modifier le statut historique et juridique des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem-Est occupée, de judaïser la ville et de diviser la mosquée Al-Aqsa dans l'espace et dans le temps, tout en imposant des restrictions aux prières des musulmans dans son enceinte, sont rejetées, nulles et non avenues car contraires au droit international et aux résolutions de l'ONU. Nous réaffirmons le rôle tutélaire que jouent le Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, et le Roi Abdallah II pour protéger les lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem. Nous réaffirmons également qu'il importe de soutenir Jérusalem et ses habitants, en insistant sur le rôle que joue le Comité d'Al-Qods, présidé par S. M. le Roi Mohammed VI du Royaume frère du Maroc.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier doivent s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de protéger le peuple palestinien et ses lieux saints et mettre un terme à ces actes d'agression flagrants. L'escalade persistante et la menace qu'elle représente pour la paix, la sécurité et la stabilité trouvent leur origine dans le principal obstacle à la paix, à savoir l'occupation et les activités de peuplement dans les territoires occupés. Il faut y mettre un terme, tout comme à l'annexion illégale de territoires palestiniens et à la privation des Palestiniens de leurs ressources naturelles, ainsi qu'à leur expulsion, à la destruction de leurs habitations et à l'arrestation arbitraire de familles et même d'enfants.

L'État du Qatar continue d'apporter un soutien indéfectible au peuple frère de Palestine afin qu'il puisse jouir de tous ses droits légitimes. Nous continuons à fournir une assistance humanitaire au peuple palestinien pour améliorer les conditions de vie dans la bande de Gaza toujours soumise à un blocus injuste. Nos efforts à cet égard comprennent un programme d'aide financière et l'approvisionnement en carburant et en matériaux de construction, ainsi qu'une aide à la production d'électricité. Nous avons contribué au financement du remplacement de centaines de logements détruits durant la flambée de violence de l'année dernière.

En outre, nous notons que l'État du Qatar a récemment signé un accord pour fournir à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient des ressources vitales, à hauteur de 18 millions de dollars, pour la période 2021-2022. Nous réaffirmons l'importance du rôle que joue l'Office et la nécessité de l'aider à fournir des services essentiels.

Nous réaffirmons notre position ferme en faveur des efforts visant à régler la question de Palestine et à instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Pour obtenir un règlement global, juste et durable, il faut mettre un terme à l'occupation des territoires arabes et aux activités de peuplement. La question des réfugiés doit également être réglée et les Palestiniens doivent se voir accorder leurs droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans le cadre de la solution des deux États.

Le succès de tous les efforts déployés pour concrétiser cette solution dépendra de l'application du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe. Pour cela, il faudra que les Palestiniens et les Israéliens retournent à la table des négociations.

Pour terminer, malgré les événements et l'escalade regrettables observés récemment, il est encore possible de progresser vers une solution et de surmonter la crise au Moyen-Orient. L'État du Qatar estime que seuls le dialogue, la diplomatie, la médiation et d'autres moyens pacifiques permettent de régler les conflits, comme le prévoient le droit international et la Charte des Nations Unies. L'État du Qatar continuera d'honorer ses engagements et d'appuyer tous les efforts fournis à cette fin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation du présent débat public trimestriel sur un sujet auquel notre pays attache une importance particulière, étant donné sa position historique fondée sur des principes et son ferme appui à la noble cause de l'héroïque peuple palestinien. De plus, nous remercions de son exposé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Ces dernières semaines, c'est avec beaucoup d'inquiétude que nous avons vu la situation sur le terrain se détériorer de jour en jour. Les tensions ont encore

augmenté et sont caractérisées par des provocations et de regrettables actes de violence, ainsi qu'un emploi excessif, inutile et aveugle de la force contre la population civile palestinienne, y compris les femmes et les enfants. Nous avons également été témoins d'actes de vandalisme répréhensibles contre les Lieux saints de Jérusalem-Est occupée, tels que la mosquée Al-Aqsa, alors même que la période devrait être à la réflexion et à la paix pour les chrétiens, les juifs et les musulmans.

Nous rejetons ce nouvel assaut d'Israël, qui profite de l'attention que la communauté internationale accorde actuellement à d'autres situations de conflit dans le monde pour intensifier son agression brutale contre la Palestine. En outre, nous condamnons le fait que, face à ce conflit douloureux et prolongé, certains pays occidentaux, y compris au Conseil de sécurité, ne font pas preuve de la même détermination, non seulement à faire respecter la Charte des Nations Unies et les règles du droit international, mais aussi à tenir Israël responsable de ses crimes ou à exiger qu'il mette fin à son agression continue contre la Palestine.

De même, nous regrettons que les travaux du Conseil continuent d'être paralysés par l'obstruction d'un seul pays, les États-Unis d'Amérique, dont le Gouvernement refuse d'autoriser ne serait-ce que la publication d'éléments destinés à la presse, c'est-à-dire le geste minimal que le Conseil de sécurité puisse faire pour rejeter la violence et les actes de châtiment collectif dirigés contre le peuple palestinien héroïque et appeler au dialogue, à la désescalade et au respect du statu quo. Nous ne sommes pas surpris, cependant, car c'est précisément la politique de deux poids, deux mesures qui caractérise ceux qui insistent pour se présenter comme les défenseurs de la liberté, des droits humains et du système prétendument fondé sur des règles. La dure réalité est que, dans leur vision raciste et suprémaciste, le degré de souffrance humaine semble varier selon la zone géographique du conflit.

Face à cette réalité, nous avons toutefois le devoir de continuer d'exhorter le Conseil de sécurité à jouer un rôle constructif dans le règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte des Nations Unies, notamment en favorisant un climat propice à la reprise du dialogue politique nécessaire et à des négociations crédibles, sérieuses et directes pour parvenir à une paix juste, globale et durable, fondée sur la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. À cette fin, nous rappelons qu'il sera nécessaire que le Conseil mette fin une fois pour toutes au cadre d'impunité internationale qui a été perpétué au fil du temps par le Gouvernement d'un de ses membres permanents et qui, au bout du compte, encourage les crimes commis quotidiennement par Israël.

Nous demandons également à la Puissance occupante non seulement de respecter les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de cesser ses violations systématiques du droit international, de mettre fin à sa politique d'occupation coloniale et d'apartheid et de cesser de commettre des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre contre le peuple palestinien, mais aussi et surtout de mettre fin à toutes les approches et mesures unilatérales, y compris l'expansion illégale des colonies et la politique d'expulsions et de démolition de maisons.

Toutefois, compte tenu de la réalité actuelle et de la gravité de la situation sur le terrain, alors qu'Israël continue de mener son agression en toute impunité, sans que les auteurs de ces crimes odieux aient à répondre de leurs actes devant la justice internationale, nous soulignons que le moment est venu d'adopter sans plus tarder les mesures nécessaires pour assurer une protection internationale à la population civile palestinienne.

Pour terminer, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa position inébranlable d'appui au peuple palestinien dont elle défend l'indépendance et le droit inaliénable à l'autodétermination et à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes. Nous renouvelons notre engagement à continuer d'œuvrer à la création d'un État de Palestine libre, indépendant et souverain, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et en tant que Membre à part entière de l'Organisation. À cet égard, nous réaffirmons que la solution des deux États, qui est la plus juste, la plus durable et la plus largement soutenue par la communauté internationale, est le seul moyen de mettre fin à l'un des conflits les plus douloureux auxquels l'humanité est confrontée depuis plus de 70 ans.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

**M. Almunayekh** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, de votre présidence réussie du Conseil de sécurité au mois d'avril. Nous

vous souhaitons plein succès pour les autres séances du mois. Nous voudrions aussi remercier sincèrement M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé. Nous lui renouvelons notre appui, ainsi qu'à tous les efforts qu'il déploie pour parvenir à une désescalade et au rétablissement de la stabilité dans la région.

La communauté internationale suit avec une vive inquiétude la grave escalade dans les territoires palestiniens due aux crimes et aux agressions perpétrés par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien. Malheureusement, nous avons tous été témoins de l'incursion des forces d'occupation israéliennes dans la mosquée Al-Aqsa et de l'agression de fidèles il y a quelques jours. Ces hostilités se sont dangereusement intensifiées au cours des derniers jours, pendant le mois sacré du ramadan, et ont fait des centaines de blessés et de détenus parmi les fidèles, dont des femmes et des enfants, en plus d'endommager gravement le Haram el-Charif. L'État du Koweït condamne fermement une fois de plus les incursions dans la mosquée Al-Aqsa des forces d'occupation israéliennes, qui ont attaqué les fidèles et tous les civils non armés.

Ces hostilités constituent une provocation vis-à-vis des sentiments des musulmans et portent atteinte à la liberté de culte à la mosquée Al-Aqsa. Elles constituent une grave escalade et une violation flagrante de toutes les conventions et résolutions internationales pertinentes, alimentant l'extrémisme et la violence et compromettant la stabilité de la région. Les agressions et les crimes perpétrés par les forces d'occupation israéliennes s'inscrivent dans le droit fil des crimes et des violations commis par Israël, Puissance occupante, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), qui réaffirment l'inviolabilité de Jérusalem et visent à empêcher toute modification de la démographie ou du statu quo à Al-Qods al-Charif. La Puissance occupante doit respecter le statut historique et juridique du Haram el-Charif. Nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités et à tenir les forces d'occupation israéliennes pleinement responsables des répercussions de ces crimes et pratiques illégales et provocatrices à Jérusalem et au Haram el-Charif, ainsi que des violations commises contre le peuple palestinien non armé et ses terres et lieux saints. Nous devons impérativement unir nos efforts internationaux en vue de parvenir à une désescalade globale et nous concentrer sur les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Ces politiques et pratiques israéliennes confirment une fois de plus qu'Israël ne cherche qu'à poursuivre son occupation et n'aspire pas à une paix globale et juste. Comme il est malheureusement souligné dans les rapports de l'ONU, la poursuite des violations perpétrées par Israël et l'intensification de ses activités de colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ont entraîné le déplacement de nombreuses familles palestiniennes après les avoir dépossédées de leurs biens. Tout cela se produit en toute impunité, sans que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes. Il ne fait aucun doute que l'impunité et l'absence de responsabilité, en tout lieu et à tout moment, entraîneront de nouveaux crimes. C'est ce qui se passe actuellement dans les territoires palestiniens occupés, où les populations sont quotidiennement victimes de crimes. Nous demandons à la communauté internationale de contraindre les auteurs de ces crimes à répondre de leurs actes et d'obliger Israël à respecter tous ses engagements juridiques.

Pour finir, l'État du Koweït rappelle qu'il importe de défendre la position arabe, islamique et internationale, qui souligne que la paix est une option stratégique et qu'une solution durable, globale et juste doit être fondée sur la solution des deux États, conformément aux mandats convenus, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe, et permettre au peuple palestinien de recouvrer tous ses droits politiques légitimes et de créer un État indépendant sur ses terres, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Bae** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé et réaffirmer le plein appui de mon gouvernement à ses efforts et à son dévouement.

Près d'un an s'est écoulé depuis le conflit de mai entre Israël et la Palestine, qui a fait des centaines de victimes civiles. Aujourd'hui, le Gouvernement de la République de Corée exprime à nouveau sa vive inquiétude face aux nombreux actes de violence dont nous avons été témoins cette année en Israël et en Palestine, notamment au Haram el-Charif, également

connu sous le nom de mont du Temple. Conformément à l'appel lancé récemment par le Secrétaire général, nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de tout acte et de toute incitation susceptibles d'aggraver les tensions, surtout en cette période particulièrement sensible. Mon gouvernement réaffirme sa position selon laquelle le statu quo des Lieux saints de Jérusalem doit être respecté, et appuie la participation active de la communauté internationale et des pays voisins pour empêcher une nouvelle dégradation de la situation.

Ma délégation condamne toutes les attaques terroristes avec la plus grande fermeté et souligne que rien ne peut être obtenu en recourant au terrorisme. Les actes de violence contre des civils, qu'ils soient le fait de terroristes ou d'autorités, sont injustifiables. Ils doivent cesser immédiatement, et leurs auteurs doivent en répondre.

Malgré ce sombre tableau, ma délégation salue les mesures de renforcement de la confiance entre Israël et la Palestine, notamment la délivrance de documents d'identité pour permettre le regroupement familial de Palestiniens. Nous encourageons vivement la poursuite et l'expansion de ces mesures de confiance. Par ailleurs, nous prenons acte du second tour des élections municipales en Palestine.

Ma délégation est convaincue que la réconciliation, l'unité et le consensus entre les Palestiniens sont essentiels pour créer un État pacifique, indépendant, souverain et démocratique. Nous restons préoccupés par la possibilité d'une nouvelle dégradation de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. La République de Corée exprime son appui inconditionnel aux efforts déployés actuellement par la communauté internationale pour répondre aux besoins humanitaires et de développement du peuple palestinien, et réaffirme qu'elle continuera d'y apporter son soutien et d'y contribuer, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

La République de Corée réaffirme son adhésion à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au droit international et aux accords bilatéraux. Nous exhortons vivement toutes les parties à reprendre les pourparlers de paix et redisons notre appui aux efforts de médiation du Quatuor pour le Moyen-Orient et de la communauté internationale.

Ma délégation saisit cette occasion pour évoquer l'évolution positive de la situation au Yémen. Mon gouvernement se félicite de l'accord de trêve et de la mise en place du Conseil présidentiel yéménite. Nous réaffirmons notre soutien à l'Envoyé spécial, M. Hans Grundberg, en vue d'un règlement pacifique de la crise yéménite. Mon gouvernement fournira cette année 20 millions de dollars d'aide humanitaire au profit du Yémen.

La République de Corée, qui appuie fermement les efforts diplomatiques déployés par la communauté internationale et le Conseil de sécurité pour instaurer une paix durable dans la région, réaffirme sa volonté de continuer à jouer un rôle constructif à cette fin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Koba** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie est alarmée par la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui ne cesse de se détériorer. Nous condamnons fermement les excès de violence auxquels se livrent les forces de sécurité israéliennes, en particulier en ce mois sacré du ramadan. Nous demandons à Israël de respecter le droit international et le statu quo des Lieux saints. Nous rappelons l'appel lancé par le pape François et le Président du Comité d'Al-Qods soulignant le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel et la nécessité de préserver son avenir en tant que ville de coexistence pacifique.

Nous sommes profondément préoccupés par les violations des droits humains qui continuent d'être commises par la Puissance occupante, notamment l'expansion illégale des colonies de peuplement, l'oppression, la violence et les déplacements forcés. Malgré les appels répétés de la communauté internationale, les actes d'agression d'Israël se poursuivent sans relâche, en violation du droit national et de nombreuses résolutions pertinentes de l'ONU, dont la résolution 2334 (2016). Ces agissements viennent s'ajouter aux causes profondes de la violence qui sévit dans la région.

À cet égard, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, il est impératif d'apaiser immédiatement les tensions et de veiller à ce que la situation ne s'aggrave pas. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à éviter toute escalade. Le Coordonnateur spécial doit prendre des mesures de toute urgence pour désamorcer la situation et garantir la protection des civils palestiniens. Nous appelons également

la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à son usage excessif de la force contre les civils palestiniens.

Deuxièmement, nous devons mettre un terme à l'occupation illégale et aux agissements illégaux d'Israël. L'occupation illégale et l'expansion territoriale par un État Membre de l'ONU constituent une violation du droit international, que ce soit au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde. La réponse de la communauté internationale doit par conséquent être cohérente. En outre, les actes de violence, la saisie et la démolition de biens palestiniens, ainsi que les violations des droits humains motivées par l'origine ethnique, que beaucoup assimilent à un apartheid contre le peuple palestinien, doivent cesser. Ces actes illégaux font gravement obstacle à la concrétisation de la solution des deux États, sur la base des résolutions de l'ONU et des paramètres convenus au niveau international. Il s'agit d'envoyer un message clair pour signaler que de tels actes ne sauraient rester impunis.

Troisièmement, le Conseil de sécurité ne doit pas oublier les souffrances du peuple palestinien. La situation actuelle et les crises qui sévissent ailleurs ne doivent pas empêcher le Conseil de prendre des mesures décisives pour mettre fin à l'occupation israélienne, qui dure depuis plus de cinq décennies. Nous devons faire preuve de la même détermination et de la même conviction dans le traitement de la question palestinienne que dans celui de la question ukrainienne. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il ne peut y avoir deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit d'instaurer la paix et de mettre fin aux souffrances humaines. Face au cycle de la violence qui dure depuis si longtemps, il convient de rechercher une solution juste, globale et durable à la question de Palestine. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle effectif pour relancer le processus de paix afin de mettre un terme à l'occupation israélienne et de concrétiser la solution des deux États sur la base de paramètres convenus au niveau international.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'engagement indéfectible de l'Indonésie envers le peuple et l'État de Palestine. Dans cet ordre d'idées, plus tôt dans la journée, l'Indonésie a convoqué une réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) au siège de l'OCI à Djedda, en Arabie saoudite, afin de discuter de l'agression israélienne en cours contre la mosquée Al-Aqsa. Nous sommes disposés à nous mobiliser pour soutenir le peuple palestinien et les efforts visant à instaurer une paix durable en Palestine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

**M. Gertze** (*parle en anglais*) : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à féliciter le Royaume-Uni de la compétence avec laquelle il préside les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous remercions également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Alors que nous sommes réunis à l'occasion de ce débat trimestriel du Conseil sur la question de Palestine, la situation dans le Territoire palestinien occupé ne cesse de se détériorer, avec une intensité particulière à Jérusalem-Est occupée, où les tensions s'accroissent dangereusement.

Le problème fondamental est bien connu. L'occupation continue du territoire palestinien par Israël, ses violations permanentes des droits humains et son usage excessif de la force contre les civils palestiniens ne font qu'entretenir la désolation au sein d'une population déjà éprouvée par 55 années d'occupation militaire. Le blocus terrestre, aérien et maritime imposé à Gaza depuis 15 ans continue d'infliger d'immenses souffrances supplémentaires à plus de 2 millions de Palestiniens vivant dans la bande de Gaza, malgré l'assouplissement récent de l'accès et des échanges commerciaux. Ce blocus a une incidence sur tous les aspects de la vie et est à l'origine de la terrible crise humanitaire qui frappe la population.

Les 15 et 17 avril derniers, pendant une période sacrée où les fêtes religieuses des musulmans, des juifs et des chrétiens ont coïncidé, le monde a été témoin de scènes inimaginables à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa, lorsque la police israélienne a fait sortir de force des fidèles et fait un usage excessif de la force contre des Palestiniens, blessant plus de 150 personnes, dont des femmes et des enfants, et endommageant la mosquée. Le Comité partage la profonde préoccupation du Secrétaire général concernant la situation à Jérusalem. Le Comité appelle également les responsables politiques, religieux et locaux à contribuer à rétablir le calme.

Le Comité appelle en outre Israël à défendre et à respecter le statu quo historique des Lieux saints et à s'acquitter des obligations que lui imposent le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève. Il rappelle qu'Israël est la Puissance occupante à Jérusalem-Est et dans le reste du territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967, qu'il n'a aucun droit de souveraineté sur ces territoires et que toutes les mesures visant à modifier la démographie, le caractère et le statut de ces territoires, y compris Jérusalem-Est, sont illégales, nulles et non avenues. À cet égard, le Comité rappelle les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), et demande qu'elles soient pleinement respectées et appliquées.

Le Comité renouvelle son appel au calme et à la retenue et demande aux autorités israéliennes et palestiniennes, ainsi qu'aux groupes armés, d'éviter la violence, de désamorcer les tensions et de ne pas envenimer la situation déjà tendue de ces dernières semaines.

De fait, le 19 avril et le 22 mars derniers (voir S/PV.9000), le Coordonnateur spécial des Nations Unies s'est dit préoccupé par la situation et a indiqué qu'entre le 10 décembre 2021 et le 18 mars dernier, au total, 24 Palestiniens avaient été tués, dont quatre enfants, et 2 966 blessés. Le Comité est de la même manière préoccupé par le meurtre de civils israéliens.

Nous condamnons avec force tout acte violent contre les civils, y compris les attaques récurrentes de colons contre les Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, commises avec l'assentiment tacite et même l'appui des forces de sécurité israéliennes. Dans le rapport (A/HRC/49/85) qu'il a présenté à la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue entre le 28 février et le 1er avril, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dénombré un total de 502 incidents de ce type. Le Comité appelle à la protection des civils, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil sur la protection des civils en période de conflit armé, et demande tout particulière que la population civile palestinienne soit protégée, conformément au droit international humanitaire.

Le Comité réaffirme que l'occupation israélienne est le principal moteur des violations des droits de l'homme et du conflit dans les territoires palestiniens occupés. Fidèle à son mandat de sensibilisation à ces questions, il organisera, le 27 avril, un débat avec des organisations de la société civile sur les conséquences de l'occupation et des colonies de peuplement israéliennes sur les droits des Palestiniens.

Comme ne cessent de le répéter la communauté internationale, dans son écrasante majorité, et le Conseil de sécurité, les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes illégales, en particulier à Jérusalem-Est et dans ses alentours, porte atteinte à la continuité d'un futur État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, et est la source d'innombrables autres violations des droits humains contre le peuple palestinien.

À cet égard, le peuple palestinien continue également de subir des déplacements forcés, des expulsions et la destruction de ses biens et de ses structures. Les effets négatifs de ces violations, en particulier sur les Palestiniennes, ont été évoqués à nouveau à la manifestation organisée par le Comité en marge de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme.

Les intervenantes et intervenants ont témoigné de la situation tragique des Palestiniennes dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, à Jérusalem-Est, où les familles palestiniennes sont également confrontées à la violence incessante des colons. Ces atteintes et ces violences désintègrent les familles et accentuent les tensions sur le terrain. Elles vont à l'encontre de la résolution 2334 (2016) qui, dans son paragraphe 6, demande que « des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ».

Le Comité souligne le rôle décisif et la responsabilité de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité en particulier, dans le règlement de ce conflit. À cet effet, il continue de se mobiliser auprès des États Membres pour rallier un soutien à la reprise des négociations de paix. Par ailleurs, le Président du Comité, l'Ambassadeur Cheikh Niang, du Sénégal, a pris la parole à la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui s'est tenue à Islamabad, au Pakistan, le 22 mars dernier. Il y a appelé l'OCI à contribuer à encourager une mobilisation internationale plus large pour trouver une solution juste et pacifique à la question de Palestine.

Les nouvelles crises et les nouveaux conflits mondiaux ne doivent pas détourner l'attention de l'ONU et de la communauté internationale de la grave situation dans les territoires palestiniens occupés, où Israël, Puissance occupante, promeut des politiques et des pratiques qui se transforment en une annexion de facto, avec des droits et des systèmes juridiques différents et discriminatoires s'appliquant à la population sous son contrôle.

Le 30 mars dernier, le Bureau du Comité a rencontré le Président de l'Assemblée générale pour réfléchir à d'autres moyens de relancer le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que les efforts déployés au niveau international pour remédier à cette injustice, alors que le mois de mai marquera les 74 ans de la Nakba qui a frappé le peuple palestinien. À l'issue de la réunion, le Bureau a publié une déclaration mettant en garde contre le risque que l'attention internationale soit détournée de la question palestinienne et appelant également à aider la Palestine à atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, le Comité réaffirme qu'il est déterminé à œuvrer à la fin de l'occupation israélienne et à la réalisation des droits du peuple palestinien, y compris l'autodétermination et l'indépendance, conformément au droit international et à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et aux accords passés. La question de Palestine aurait dû être réglée depuis longtemps. La promesse non honorée que nous avons faite au peuple palestinien est au cœur de cette question. Elle reste une source permanente d'injustice, alimentant l'instabilité et la violence et mettant en danger des vies humaines. À l'heure où de nouveaux conflits secouent la communauté internationale, nous ne devons pas négliger cette plaie ouverte. La paix et la stabilité au Moyen-Orient dépendent de la communauté internationale, de nous tous, qui devons prendre des mesures décisives en faveur d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman.

**M. Al Hassan** (Oman) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, le Royaume-Uni, de votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous vous remercions d'avoir convoqué la présente séance dans ces circonstances critiques pour les territoires palestiniens occupés.

Dans sa déclaration, ma délégation se concentrera sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous tenons tout d'abord à saluer l'exposé présenté par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous saluons également la déclaration que vient de faire le Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Mon pays espère que les différentes parties auront des échanges positifs dans le cadre du mandat confié au Coordonnateur spécial et coopéreront comme il se doit pour rétablir le calme, la sécurité et la stabilité dans tous les territoires palestiniens occupés, en particulier à Al-Qods al-Charif. Nous espérons que la communauté internationale jouera un rôle plus efficace afin de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens occupés, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Divers rapports, y compris ceux d'organisations internationales, ont souligné que la situation dans les territoires palestiniens occupés n'est pas rassurante et laisse présager une nouvelle escalade. Cela s'explique par les actes d'agression injustifiés et répétés d'Israël contre le peuple palestinien et par ses violations du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes de l'ONU. Mon pays, le Sultanat d'Oman, dénonce et condamne les pratiques illégitimes et provocatrices d'Israël et l'incursion des forces d'occupation israéliennes dans la mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif. Nous dénonçons et condamnons également l'agression contre des fidèles non armés, qui constitue une violation flagrante du droit international, des valeurs humanitaires et des droits de l'homme.

Mon pays exprime ses condoléances aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Il appelle une fois de plus la communauté internationale à assumer ses responsabilités pour que la justice soit rendue, que la loi soit appliquée, que l'occupation prenne fin et que la paix soit instaurée en rétablissant les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit de créer un État indépendant sur tous les territoires occupés depuis le 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La situation dans les territoires palestiniens occupés est grave et préoccupante. Le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter des mesures pratiques et concrètes pour protéger le peuple palestinien encourage les autorités d'occupation israéliennes à se

livrer à de nouveaux actes d'agression et à de nouvelles violations. Nous espérons que le Conseil respectera ses engagements et appliquera les résolutions de la légitimité internationale.

Pour conclure, je voudrais dire qu'il est grand temps de mettre fin à l'occupation et d'imposer la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. Romero Puentes** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de la Namibie en sa qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Jour après jour, nous recevons avec indignation des informations confirmant le renforcement des politiques israéliennes d'annexion des territoires palestiniens occupés et l'intensification continue de ses pratiques de colonisation illégale.

La construction et l'expansion des colonies dans le Territoire palestinien occupé se poursuivent, tout comme les démolitions punitives, le déplacement forcé de centaines de civils, le blocus de la bande de Gaza et les plans d'annexion de territoires palestiniens de la vallée du Jourdain et d'autres zones de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Nous condamnons l'attaque des forces israéliennes contre la mosquée Al-Aqsa alors que des centaines de fidèles assistaient à la prière. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait toujours pas pris de mesures pour mettre fin à l'agression militaire et à l'occupation israéliennes du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, comme le prévoit sa résolution 2334 (2016).

Les États-Unis continuent de faire obstacle à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, faisant fi des demandes de longue date de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux. Leur obstruction répétée de l'action du Conseil de sécurité assure l'impunité à Israël et empêche cet organe d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, le prétendu « Accord du siècle » qu'ils ont proposé fait fi de la solution des deux États et menace l'instauration d'un État palestinien dans les frontières antérieures à 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

La décision unilatérale du Gouvernement des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, sans tenir compte de son statut historique, et de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan syrien constitue des violations graves de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'actuel Gouvernement des États-Unis n'a pas annulé ces décisions, ce qui compromet plus avant la possibilité d'une solution négociée. Ses actions agressives, unilatérales et injustifiées au Moyen-Orient continuent de nuire gravement aux intérêts légitimes des pays arabes et entraînent une escalade dangereuse dans la région.

Nous réitérons notre appel à la levée immédiate et sans condition des mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales imposées à des pays souverains.

Cuba maintient sa position inébranlable de défense solidaire de la juste cause du peuple palestinien. Nous réaffirmons notre appui sans réserve à une solution juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination et son droit de disposer d'un État indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, où le droit au retour des réfugiés est garanti.

Nous sommes en faveur de l'accession de l'État de Palestine au statut de Membre à part entière de l'ONU et souscrivons à l'appel lancé par son président pour la tenue d'une conférence de paix internationale. Nous réclamons également le retrait total et inconditionnel d'Israël du plateau du Golan et de tous les territoires arabes occupés.

Nous exigeons la cessation de l'ingérence extérieure en Syrie et le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, tout en appuyant la recherche d'un règlement pacifique et négocié à la situation imposée à cette nation sœur.

Nous réaffirmons notre appui au Plan d'action global commun avec l'Iran et au droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Cuba défendra toujours le multilatéralisme, la paix, la Charte des Nations Unies et le droit international.

*La séance est levée à 17 h 10.*